Français عربی **f f 🗈 iii** 



Accueil Actualités Djibouti La Présidence Le Gouvernement Les Institutions

Journal Officiel

Arrêté n°2022-091/PR/MENSUR portant renouvellement des membres du Conseil d'Administration de l'Institut Supérieur des Sciences de la Santé.

GG

## LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT 99

VU La Constitution du 15 septembre 1992 modifiée ;

VU La Loi n°2/AN/98/4ème L portant sur la définition et la gestion des établissements publics ;

VU La Loi n°48/AN/99/4ème L portant Orientation de la Politique de la Santé;

VU La Loi n°149/AN/06/5ème L du 08 août 2006 portant création d'une catégorie d'établissement publics à caractère scientifique, pédagogique et technologique ;

VU La Loi n°162/AN/12/6ème L du 09 juin 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MENSUR) ;

VU Le Décret n°2013-173/PRE/MENSUR du 23 juillet 2013 portant modification du statut de l'Institut Supérieur des Sciences de la Santé ;

VU Le Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre ;

VU Le Décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

VU Le Décret n°2021-114/PRE du 31 mai 2021 fixant les attributions des Ministères;

VU Le Décret n°2022-001/PRE du 02 janvier 2022 portant remaniement Ministériel ;

SUR Proposition du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 24 Mai 2022.

## **ARRÊTE**

Article 1 : Le présent Arrêté a pour objet de nommer les membres du Conseil d'Administration de l'Institut Supérieur des Sciences de la Santé.

Article 2 : Les nouveaux membres du Conseil d'Administration de l'Institut Supérieur des Sciences de la Santé sont désignés ci-dessous :

- I. Au titre des services publics :
- 1. Représentant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche :
- M. Aboubaker Hassan Ali, Secrétaire Général;
- 2. Représentant du Ministère de la Santé :
- M. Ahmed Said Assoweh, Conseiller Technique;
- 3. Représentant du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle :
- M. Osman Houssein Chirdon;
- 4. Représentant de la Présidence :
- M. Rastam Ahmed Aye, Conseiller Juridique;
- 5. Représentant de la Primature :
- M. Hassan Mohamed Kamil, Conseiller Technique;
- 6. Représentant du Ministère du Budget :
- M. Othman Sadic, Directeur du Budget;

- 7. Représentant du Ministère du Travail chargé de la Réforme de l'Administration:
- M. Charmarke Idriss Ali, Directeur Général de l'INAP.
- II. Au titre des personnels de l'Institut Supérieur des Sciences de la Santé :
- La représentante élue des enseignants :

Mme. Dekah Hassan Bakal.

- III. Au titre des personnalités extérieures :
- Doyenne de la Faculté des Sciences de l'Université de Djibouti:

Dr. Saida Chideh Soleman;

- Doyen de la Faculté de Médecine de Djibouti :
- Dr. Ali Barreh Matan;
- Le Directeur du Centre d'Etude et de Recherche de Djibouti :
- Dr. Jalludin Mohamed.
- IV. Au titre des étudiants :
- Le représentant élu des étudiants :
- M. Abass Nour Elmi.

Article 3 : Les membres du Conseil d'Administration de l'Institut Supérieur des Sciences de la Santé sont nommés pour une durée de trois ans.

Article 4 : Le présent Arrêté prend effet à compter de la date de signature sera enregistré et exécuté partout où besoin sera.

Fait à Djibouti, le 13/06/2022

## Le Président de la République, Chef du Gouvernement

## ISMAÏL OMAR GUELLEH



Copyright © 2023 Présidence de la République - tout droit reservé. Réalisé par l'**ANSIE**